

Les Avenières, bassin de vie et d'emplois, constitue un véritable pôle urbain au sein du canton de Morestel. La commune regroupe en effet une partie des logements et des activités économiques du secteur ainsi que des équipements publics utilisés par les Avenières et les habitants des communes voisines.

Le diagnostic urbain, économique, agricole, paysager et environnemental a permis de définir des enjeux propres au territoire des Avenières. Ils sont présentés dans ce bulletin.

La structure urbaine

La structure urbaine de la commune a été marquée ces dernières années par un développement diffus et assez important des constructions avec d'un côté l'expansion du centre, et de l'autre, une urbanisation dispersée sur tout le territoire, en particulier de manière linéaire le long des routes, sans hiérarchie particulière. Il en résulte aujourd'hui un paysage difficile à « lire », un territoire qui manque peu à peu de repères : le centre reste bien marqué mais les limites des hameaux deviennent de plus en plus confuses.

La carte ci-contre illustre l'éparpillement de l'urbanisation et l'urbanisation linéaire caractéristique de la construction individuelle le long des axes de circulation.

Les enjeux soulevés suite à ces constats :

Il s'agit de pouvoir retrouver une cohérence, une lisibilité et une compréhension du territoire. Pour cela, il est important de stopper le développement tous azimuts et de donner une limite claire à l'expansion urbaine, ce qui permettra en parallèle de préserver le caractère des espaces ruraux situés à l'écart du Bourg et de préserver des espaces cohérents pour l'agriculture.

Ces enjeux rejoignent ceux soulevés dans le SCOT de la Boucle du Rhône mais aussi à l'échelle nationale, concernant l'économie d'espace et le regroupement de l'urbanisation. L'enjeu est de définir une hiérarchie dans les choix de développement en s'appuyant notamment sur les enjeux liés au fonctionnement urbain : déplacements (liaisons piétonnes, cyclables, routières, stationnement), évolution des équipements publics (accessibilité, fonctionnement, besoins), proximité des commerces, des pôles d'emplois, de l'équipement par les réseaux, les risques naturels...

Cela soulève des questions sur le positionnement de l'urbanisation, les formes urbaines à promouvoir (habitat groupé...), la qualité architecturale, paysagère et environnementale souhaitée pour les futurs projets...

D'une manière plus générale, et cela concerne l'avenir de la commune, l'enjeu sera de prévoir et gérer la croissance démographique et les besoins diversifiés en habitat.

La vie économique

La commune des Avenières constitue un pôle d'emplois attractif avec près de 1359 emplois et 216 établissements d'activités. Ses atouts : l'accessibilité, le cadre attractif, des zones d'activités aménagées, un tissu commercial et de services dynamique, diversifié avec des locaux regroupés dans le centre.

Le secteur industriel et artisanal est ancien, avec un filière textile implantée historiquement sur le territoire communal. Le tissu d'entreprises artisanales et industrielles reste aujourd'hui bien présent et dynamique, et a évolué grâce notamment à l'aménagement de 2 zones d'activités économiques situées au Bert et aux Nappes.

→ Dans le PLU, les enjeux sont ainsi liés à l'évolution de chaque domaine d'activité, en lien avec le contexte environnemental et urbain. En particulier :

- le maintien du dynamisme commercial dans le centre et le développement du commerce en général,
- l'évolution des zones d'activités et des anciens ateliers situés dans les hameaux. Des enjeux communs sont à prendre en compte dans l'évolution des zones d'activités : le contexte environnemental (présence de zones humides et autres milieux naturels inventoriés),
- le maintien du dynamisme du parc Walibi, en tenant compte également du contexte environnemental.

Rappel des objectifs communaux définis dans la délibération prescrivant le PLU :

- Privilégier le développement des zones déjà urbanisées en limitant la dispersion de l'habitat et en recherchant l'utilisation optimale des réseaux existants,
- Organiser l'utilisation de l'espace pour maintenir la vocation agricole de la commune,
 - Protéger et valoriser le patrimoine bâti et non bâti
- Favoriser le développement des activités économiques sur la commune,
- Favoriser la mixité urbaine et sociale, le développement durable, la protection de l'environnement et la qualité architecturale des constructions.

Chiffres-clés pour Les Avenières

Population février 2009 : 5 319 hab
 Evolution 1999 et 2009 : + 7,8%
 Variation annuelle 1999-2006 : + 1,1%
 Nb d'emplois en 2006 : 1 359
 Nb d'entreprises 2006 : 216
 Nb d'actifs ayant un emploi 2006 : 1925

Evolutions récentes en matière d'habitat :

- 648 logements créés entre 1999 et 2009
- 374 logements créés en habitat groupé
- 17 maisons individuelles par an
- 3,5 réhabilitations / an en moyenne.

Chiffres-clés du SCOT : objectifs de développement 2005-2020 :

- Prévoir la création de 670 logements nouveaux, dont 20% de logements sociaux
- Prévoir une croissance de population de +1,22% / an (rythme similaire à l'actuel)

*SCOT = Schéma de Cohérence Territoriale

Hierarchie des groupements bâtis et hameaux :

- CIERS (le centre) et sa périphérie
- Extensions du centre (linéaire)
- Principaux hameaux : **BUVIN** et **CURTILLE**
- Petits hameaux
- Sites à vocation économique

Typologie des groupements bâtis :

- Structure groupée
- Structure linéaire

